

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-320 du 08 Juillet 2004

portant nomination de l'inspectrice générale de l'enseignement technique et professionnel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-111 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-154 du 4 août 2003 portant attributions et organisation de l'inspection générale de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n°2003-154 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

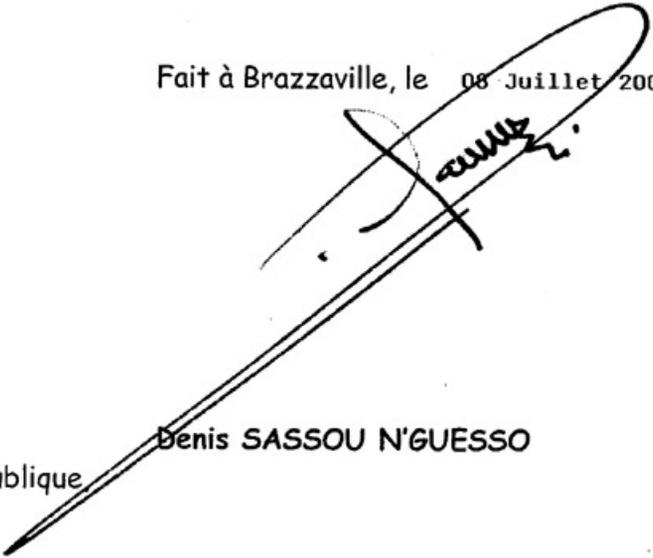
DECRETE :

Article premier : Madame Valérie Agnès MOUNTOU est nommée inspectrice générale de l'enseignement technique et professionnel.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame **Valérie Agnès MOUNTOU**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-320

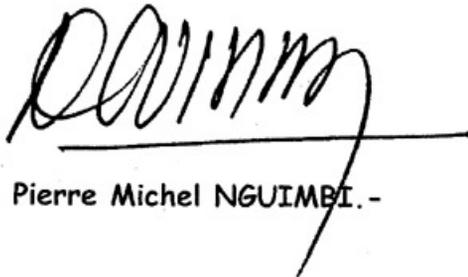
Fait à Brazzaville, le 08 Juillet 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

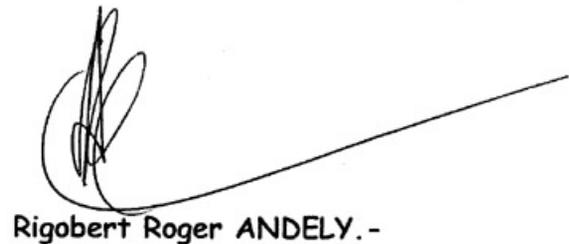
Par le Président de la République

Le ministre de l'enseignement technique
et professionnel,



Pierre Michel NGUIMBI.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.-